

VENTILATION

Plusieurs réglementations de diverses origines déterminent la ventilation : le Règlement Sanitaire Départemental, les Réglementations Thermiques et Acoustiques ainsi que le Code de Travail. Leur objectif visé est de répondre au besoin d'hygiène et de santé des occupants en fonction de l'usage et de promouvoir la conservation du bâtiment. La ventilation garantit non seulement le renouvellement de l'air mais elle évite aussi des humidités excessives du bâtiment.

Malgré ces nombreuses réglementations, une étude d'ADEME et d'Air.H démontre que 70% des logements collectifs et 60 % des logements individuels n'ont pas de ventilation efficace. En plus, 60% des installations VMC ne sont pas conformes à l'Arrêté de 1982.